



**Comité Social d'Administration local
du 24 janvier 2023
de la DiSI Île-de-France**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Social d'Administration Local (CSAL),
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

La CGT Finances publiques vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La contre-réforme des retraites que le gouvernement veut imposer aux travailleurs a fait descendre dans la rue plus d'un million de personnes si l'on en croit les seuls chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. Le démenti est donc cinglant à ceux qui anticipaient une mobilisation en berne. Et, illustrant son caractère massif, le mouvement trouve un écho historiquement élevé à la DiSI avec 36,04 % d'agents en grève le 19 janvier soit deux points de plus que la moyenne nationale à la DGFIP. La diminution des pensions, le recul de l'âge de départ et l'augmentation de la durée de cotisations ne sont en aucun cas des mesures acceptables, a fortiori lorsque la branche vieillesse de la Sécurité sociale reste bénéficiaire si l'on se réfère au dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR). Le COR table par ailleurs sur un déficit hypothétique de 12 milliards à l'horizon 2027, ce qui représenterait 3 % des pensions, alors que les aides publiques aux entreprises totalisent un montant treize fois supérieur !

L'acharnement gouvernemental, une première fois en voulant imposer une retraite par capitalisation avec les risques que l'on connaît (et qui a provoqué dans un passé encore récent quelques scandales mémorables aux États-Unis), et maintenant une seconde fois en voulant pénaliser les salariés dans la durée et dans la rémunération, est rejeté sans appel (plus de sept Français sur dix désapprouvent ce projet). À cet instant, plus de 730 000 personnes ont déjà signé la pétition en ligne lancée il y a quelques jours seulement par l'intersyndicale contre le report de l'âge de départ. La CGT a présenté des propositions crédibles pour garantir la pérennité du système par répartition sans allongement de durée de carrière et soyons clair : en matière de fiabilité, une caisse de cotisation sociale vaudra toujours mieux qu'un fonds de pension risque-tout ! Il n'y a donc pas d'autre destin qu'un retrait pur et simple pour ce projet de loi délétère.

Ce premier CSAL est l'occasion de rappeler, comme lors des précédentes instances des CTL « Emplois », l'opposition frontale de la CGT Finances publiques à toutes nouvelles suppressions de postes dans notre administration. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) a, parmi ses cibles, ces 850 nouvelles suppressions, donc autant de pertes sèches pour l'emploi des jeunes et de nouvelles difficultés à affronter pour l'ensemble des collègues. Les suppressions sont certes en diminution, mais leur effet n'en est que plus douloureux puisqu'elles se cumulent avec les précédentes, et c'est avec cynisme que le PLF présente cette nouvelle saignée comme justifiable par des gains de productivité obtenus « grâce » à la suppression de la taxe d'habitation, de la dématérialisation à outrance et des fermetures de services. Le satisfecit affiché par le Ministre Attal et le Directeur général Fournel sur la limitation des suppressions d'emplois pour 2023 ne peut guère contenter que leurs auteurs !

Si d'un côté une dotation de 625 emplois – y compris dans les DiSI – permet de répondre aux nouveaux besoins, 1566 emplois sont perdus par les directions territoriales, et rien n'est sérieusement évoqué sur les nombreux départs à la retraite à venir. À la DiSI, même si l'on peut se féliciter de la dotation prévue pour cette année, les postes vacants restent encore trop nombreux. La situation de l'emploi des contractuels manque également de clarté. Enfin, il n'est pas admissible que des créations d'emplois de catégorie A se fassent au détriment des catégories B et C qui doivent une fois encore porter le chapeau des suppressions.

Pour ce premier CSAL, la CGT Finances publiques rappelle quelques-unes de ses revendications :

- ✓ **Arrêt des suppressions de postes ; des dizaines de milliers d'emplois ont déjà été supprimés à la DGFIP, ça suffit !**
- ✓ **Recrutement d'agents titulaires pour combler les postes vacants et les départs en retraite ;**
- ✓ **Accès facilité à la titularisation pour les agents contractuels déjà en poste ;**
- ✓ **10 % de hausse de la valeur du point d'indice tout de suite, revalorisation des grilles indiciaires, des retraites et des pensions et mise en place d'un mécanisme d'indexation sur l'inflation ;**
- ✓ **La retraite à taux plein à 60 ans pour toutes et tous avec l'abrogation du mécanisme de la décote.**